

35

Journal de la Fédération du Parti Socialiste d'Ille-et-Vilaine

N° 168 - FÉVRIER 2005 - 0,76 EURO

ISSN : 0760 - 5404



5 FÉVRIER FRANÇOIS HOLLANDE À RENNES



Edito - Agenda - Vie fédérale : [page 2](#) • Questions à Catherine Génisson : [pages 3](#) • Dossier : 8 mars, journée des Femmes : [pages 4, 7 et 8](#) • D'un référendum militant à un référendum citoyen : [pages 5 et 6](#) • Réforme des 35 heures : [page 9](#) • Réforme de l'Assurance Maladie, une Convention ultra-libérale : [page 10](#).

Pour le retrait de «Bolkestein»

La Commission Barroso a accepté le 2 février de revoir sa copie concernant le projet de directive Bolkestein. Sous l'impulsion des socialistes français et belges notamment, un débat a eu lieu au sein du groupe socialiste du Parlement européen les 15 et 16 février 2005.



Par **Frédéric BOURCIER**
Premier Secrétaire Fédéral

Ce projet visait à faciliter «l'exercice de la liberté d'établissement des prestataires de service dans les Etats membres ainsi que la libre circulation des services».

C'était la première fois que l'on introduisait sans débat la concurrence dans des services publics et sociaux. Son champ d'application était très large contrairement aux pratiques en matière de directives européennes, qui sont sectorielles.

Le principe du pays d'origine est évidemment inacceptable. Cela encouragerait la concurrence entre Etats vers le moins disant social. Sur ce point également, c'est en contradiction totale avec les pratiques communautaires qui visent, depuis la

présidence Delors, à harmoniser vers le haut les dispositions des Etats membres.

Enfin, si ce projet de directive est une «fille juridique» du traité de Nice et une fille «politique» d'une commission libérale, il est **anticonstitutionnel**. L'article III-209 du Traité Constitutionnel ambitionne que le fonctionnement du marché intérieur permette l'égalisation

dans le progrès des conditions de vie et de travail par le rapprochement et l'harmonisation des systèmes sociaux et des lois des Etats membres, en contradiction totale avec ce que ne prévoit, ni ne produit le projet Bolkestein. L'article III-172 impose par ailleurs à la Commission qu'en matière de santé, de sécurité, d'environnement, de protection des consommateurs, ses propositions d'organisation du marché prennent pour base un niveau de protection élevé.

Les socialistes étaient et sont donc bien dans leur rôle et dans la cohérence politique pour demander son retrait.

5 février

François Hollande à Rennes

La venue à Rennes de François Hollande ce 5 février dernier était prévue de longue date. En effet, à l'invitation de Roger Masson, délégué fédéral Education et des membres de la commission fédérale Education, le Premier Secrétaire est venu participer aux Assises régionales de l'Education qui s'inscrivent dans le cadre de l'élaboration du projet pour 2007.

Mais les attaques de la droite et du gouvernement sur les 35 heures ont quelque peu modifié le programme de la journée de travail. C'est au côté des nombreux militants socialistes que François Hollande a défilé tout au long du parcours rennais. Il en a profité pour dénoncer ce retour en arrière qui a des conséquences désastreuses sur le chômage et le pouvoir d'achat, appelant les Français à sanctionner le gouvernement et le Président de la République en 2007.

Il a ensuite rejoint le TNB pour participer avec les militants socialistes et les acteurs de l'éducation aux Assises régionales de l'Éducation. Après le travail en ateliers sur les thèmes du rôle des familles, du système éducatif et de la place du temps libre, Edmond Hervé a rappelé l'importance du projet éducatif local. François Hollande a conclu cette journée en dénonçant le projet de loi Fillon et a évoqué le projet des socialistes pour 2007 autour d'une conception de l'Éducation au sens large. Il a insisté sur l'Éducation tout au long de la vie et dans toute la vie, mais aussi sur la réduction des inégalités par une politique de répartition des moyens sans baisser les exigences et sur l'importance de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Vincent LE BERRE



AGENDA

Vendredi 4 mars : 20 h 30

à Fougères

Conseil Fédéral et Secrétaires de section

Samedi 5 mars : 9 h 30

Salle Glenmor de Thorigné-Fouillard

Débat organisé par la section de Thorigné sur le service public : ses enjeux, son avenir avec la participation de Patrick Leborgne et Vincent Baudoin de la Commission Fédérale Entreprises.

Samedi 12 mars : de 13 h à 17 h

Au local fédéral,

Réunion-débat organisé par la Commission Fédérale Santé sur les thèmes :

Les besoins et les déterminants de la santé, l'hôpital public, l'usager dans le système, l'éducation à la santé, la formation des professionnels.

Judi 17 mars : 20 h 30

Au local Fédéral

Commission Education

Mardi 5 avril : 20 h 30

Au local Fédéral

Commission Femmes



Benoît LERAY

QUESTIONS À

CATHERINE GÉNISSON

SECRÉTAIRE NATIONALE DU PS AUX DROITS DES FEMMES
DÉPUTÉE DU PAS-DE-CALAIS

Z

E

T

E

E

R

T

Z

E

Benoît LERAY : Les femmes travaillent de plus en plus et pourtant elles peinent à faire valoir leur juste place dans la société, la persistance des inégalités demeure ?

Catherine GÉNISSON : En quelques décennies, la population active s'est largement féminisée, mais aujourd'hui encore les femmes perçoivent toujours en moyenne un salaire inférieur aux hommes (25 % d'écart), et le sexe demeure un déterminant significatif de la position sur le marché du travail.

Cette situation est liée à deux facteurs différents. Il existe d'une part des inégalités de fait, dans l'accès aux meilleures formations et par conséquent aux professions les mieux rémunérées, et dans la poursuite d'une carrière, freinée par les maternités et le partage très inégal des tâches domestiques. Il existe aussi un phénomène de discrimination pure, à l'embauche, à la rémunération (à travail, statut et responsabilités égales, salaire inégal : 15 % de différence environ), la promotion.

Pour lutter contre cet état de fait, il faut donc opérer un profond changement des mentalités et des pratiques dans le monde professionnel, mais aussi syndical et politique, car les inégalités et les discriminations doivent être combattues sur tous les fronts à la fois, si nous voulons être efficaces.

La loi Roudy de 1983, complétée par la loi que j'ai portée en 1998, permettait la mise en place d'outils concrets pour l'égalité salariale et professionnelle. Mais les lois doivent être appliquées avec volontarisme par les politiques et les partenaires sociaux, or l'égalité entre hommes et femmes n'est pas encore considérée comme un sujet majeur.

Benoît LERAY : Aujourd'hui 1/3 des militants sont des femmes au PS, pour autant elles n'occupent pas 1/3 des postes à responsabilité !

Catherine GÉNISSON : Depuis qu'elles ont accédé au monde du travail, les femmes ont aussi forcé la porte des lieux de socialisation, d'engagement, autrefois quasi exclusivement masculins, comme les partis ou les syndicats.



Ainsi le Parti Socialiste compte aujourd'hui plus d'un tiers de militantes. Cependant, il existe de nombreux freins qui empêchent les femmes de militer (ce sont elles qui majoritairement s'occupent des enfants et des tâches ménagères le soir ou les week-ends, à l'heure de la vie militante), et d'être élues dans les partis : les hommes sont encore habitués à se partager – difficilement – le pouvoir entre eux, donc les candidatures de femmes sont encore trop souvent, et malgré la loi sur la

parité, repoussées ou considérées comme secondaires. La bataille culturelle pour l'égalité en politique n'en est donc qu'à ses débuts ! La Commission Nationale Femmes du PS est donc vigilante à la préparation des désignations pour les prochaines élections, car le Parti Socialiste devrait être exemplaire sur cette question.

Benoît LERAY : Le 8 mars est devenu la Journée des Femmes, en 2005, que prévois-tu pour cette journée ?

Catherine GÉNISSON : À l'occasion de la Journée Internationale des femmes du 8 mars, nous organisons un séminaire le dimanche 6 mars de réflexion et de bilan sur les inégalités entre hommes et femmes, dont les conclusions seront intégrées aux travaux du douzième Groupe de Travail sur «Les Enjeux du Féminisme», dans le cadre du Projet.

Nous organisons aussi une exposition sur les conquêtes des femmes, qui se tiendra au siège du Parti Socialiste, rue de Solferino, durant la semaine du 8 mars.

Le Parti Socialiste participera également aux différentes manifestations qui entourent la Journée Internationale des femmes.

FEMMES

Parité un objectif politique ?

La loi du 6 juin 2000 avait pour objectif de favoriser la parité en politique, elle est le résultat d'une longue bataille mais qu'en est-il exactement aujourd'hui ?

Les résultats ne sont pas vraiment au rendez-vous. Certes, les élections municipales de 2001 ont permis de partager plus équitablement les mandats de conseillers municipaux. En revanche le pourcentage de femmes députées, après l'application de la loi aux élections législatives de 2002, est passé de 10,9% à 12,3% ! Pour les élections régionales de 2004, les listes paritaires étaient obligatoires. Mais il n'en fut pas de même pour les cantonales, car ces élections au scrutin uninominal ne sont pas concernées par la loi.

Notre Parti doit travailler à présenter des femmes à ces élections de manière à rééquilibrer les Conseils Généraux et l'Assemblée Nationale.

Qu'on n'avance surtout pas l'argument qu'il n'y aurait pas assez de femmes candidates, car elles étaient bien là quand il s'est agi de constituer les listes pour les municipales de 2001, les régionales de 2004. Et nous n'avons pas eu connaissance de communes qui n'auraient pas trouvé suffisamment de femmes pour constituer les listes. Elles ont aussi été là, quand, pour les législatives de 2002, le PS a heureusement osé conserver quelques circonscriptions pour elles, même s'il n'est pas allé jusqu'au bout de sa logique, préférant participer à une retenue financière plutôt que de présenter le pourcentage requis.

Donc, il y a bien des candidates potentielles. Il faut des mesures plus coercitives pour que la parité puisse progresser dans des délais raisonnables.

La paralysie actuelle de notre démocratie, à ce niveau, ne trouvera de réponse que dans une volonté politique réelle de faire évoluer les pratiques même quand la loi ne l'a pas prévu.

*La Commission Femmes
d'Ille-et-Vilaine*



Atelier de la Commission Femmes lors de la Fête de la Rose.

Un 8 mars Combatif

A l'approche du 8 mars 2005, après trois ans de gouvernement de droite, le combat féministe est plus que jamais d'actualité.

La politique menée par le gouvernement Raffarin est une politique d'attaque et de régression contre les femmes : une accumulation de projets ou réformes gouvernementales portant une lecture conservatrice, voire réactionnaire de la place des femmes dans la société et de leurs droits ; attaque des acquis sociaux et précarisation accrue des personnes qui auraient besoin d'être soutenues socialement et économiquement. La réforme des retraites a abouti à un creusement accru des inégalités entre hommes et femmes, en même temps qu'elle dégradait la situation de l'ensemble des futurs retraités. La PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) comporte un complément retrait d'activité, qui incitera les femmes occupant un emploi précaire à se retirer du marché du travail. Après cette interruption, elles connaîtront d'énormes difficultés à retrouver un emploi. Les associations, qui bataillent sur le terrain contre la précarité, les violences, pour le maintien du lien social, ont vu les aides publiques qui concouraient à leur survie massivement supprimées. Ainsi les femmes sont les premières victimes de la politique de casse sociale du gouvernement.

Le droit à disposer de son corps, acquis fondamental pour l'émancipation des femmes, se traduit par le libre accès à l'IVG et à la contraception. Or la politique menée par la droite se traduit par une érosion insidieuse de ce droit : amendement Garraud (déposé deux fois par des parlementaires UMP) qui pénalise l'interruption involontaire de grossesse et vise implicitement à donner un statut à l'embryon et à porter atteinte au

droit à l'avortement, non application de la loi Aubry sur l'IVG et la contraception faute de moyens.

Dans le même temps, on note le retour à une conception traditionaliste, voire réactionnaire de la sexualité qui aboutit à une régression des mœurs : l'article 18 de la loi Sarkozy sur la sécurité intérieure sanctionne le « racolage passif ». L'acte de prostitution devient donc de plus en plus clandestin et invisible, ce qui rend difficile le travail des associations. En les transformant en délinquantes, cette disposition « légitime » la violence envers les prostituées, qui auront de fait moins recours à la protection de la police. Les associations progressistes ont été exclues du Conseil Supérieur de l'Information Sexuelle (CSIS) qui a pour mission de réfléchir sur les sujets liés à la contraception, l'IVG ou l'information sur la sexualité. Sont nommées à leur place des associations familiales catholiques qui s'illustrent contre le droit à l'IVG et manifestent leur opposition au PACS.

C'est bien une politique à la fois conservatrice et ultra-libérale qui est à l'œuvre aujourd'hui en matière de droits des femmes, une politique qui ne dit pas son nom, mais qui aggrave sciemment les inégalités profondes que subissent les femmes. Elle se situe aux antipodes des valeurs d'égalité, d'émancipation et de solidarité portées par les socialistes.

A l'occasion de la journée internationale des femmes, il est urgent de réaffirmer que nous réclamons l'égalité entre les hommes et les femmes.

*Marie-Anne Chapdelaine,
Secrétaire Fédérale*

D'UN RÉFÉRENDUM MILITANT

... À UN RÉFÉRENDUM CITOYEN.

(Chronique mensuelle de décembre 2004 à juin 2005)

par Jean RAUX, Professeur Emérite de Droit Européen

11 janvier 2005

**D'un OUI à l'autre :
le OUI des socialistes**



18 janvier 2005

**(jour de l'Airbus A 380)
«Une économie sociale
de marché... hautement
compétitive».**

François Hollande a mis à profit les vœux à la presse pour analyser le OUI des socialistes français lors du référendum militant et a esquissé ce que doit être leur OUI au Traité Constitutionnel lors du référendum citoyen.

Le premier OUI est :

1° - Un OUI au Traité en fonction du texte lui-même, des avancées qu'il comporte et de celles qu'il autorise à l'avenir.

2° - Un OUI en fonction du contexte international. Le Traité permet à l'Union Européenne d'être un contrepoids à l'unilatéralisme américain. L'Union est et doit être de plus en plus un instrument de régulation de la mondialisation, notamment à l'OMC, et un vecteur de paix sous l'égide de l'ONU.

3° - Un OUI en cohérence avec les engagements antérieurs des socialistes, qu'ils soient au gouvernement ou dans l'opposition.

4° - Un OUI en cohérence avec les socialistes européens.

Le second OUI doit être :

1° - Un OUI «clair», sans ambiguïté. L'objet du référendum est bien de demander aux Français, si oui ou non ils approuvent que la France ratifie le Traité Constitutionnel. Telle sera la question démocratiquement

posée, par exemple au Royaume-Uni.

Pas question donc, pour les socialistes de voter «hors sujet». L'adhésion de la Turquie, en particulier, non prévue spécifiquement par le Traité n'est pas à l'ordre du jour. Pas question non plus de voter pour ou contre Jacques Chirac ou Jean-Pierre Raffarin. Chaque chose doit venir à son heure. «La sanction électorale du pouvoir, dit François Hollande, viendra en 2007. L'échec de l'Europe serait l'échec de la France et non pas celui de Jacques Chirac. En 2007, mieux vaut, pour une alternance à gauche, une Europe en marche qu'une Europe en panne».

2° - Le OUI des socialistes doit être porté par un message fort, un message sans équivoque, car univoque. «Il ne peut y avoir qu'une campagne, celle du OUI... Le parti ne peut avoir qu'une position (et) une seule». Pas question d'aller en campagne dans le désordre et de brouiller les messages. Les militants ont tranché. Respectons la démocratie dans notre parti pour mieux l'imposer ailleurs. Ce rappel à l'ordre vaut *a fortiori* pour les élus, notamment les parlementaires européens et nationaux élus sous les couleurs du Parti Socialiste. Si tel ou tel a un problème de conscience, le droit de s'abstenir peut lui être reconnu dans un vote parlementaire au cours des procédures préalables au référendum. Le jour du référendum dans le secret de l'isoloir, la liberté

Comment «une économie sociale de marché» peut-elle être «hautement compétitive» ?

N'est-ce pas vouloir concilier les inconciliables ?

«L'économie de marché» a fait ses preuves par comparaison avec l'économie administrée ou planifiée. La Communauté Economique Européenne n'a cessé de s'adapter et de se développer tandis que,

dans l'ex-bloc de l'Est, le COMECON est mort de paralysie. Néanmoins l'économie de marché n'est pas une fin en soi, elle doit se conjuguer avec des coopérations et des solidarités. Elle doit acquérir une dimension «sociale», c'est l'objectif que les signataires du Traité constitutionnel (Art. 3, § 3) se sont assigné pour la première fois. Ils entendent le traduire en termes de «développement durable», de «progrès social» de «cohésion sociale et territoriale», de participation des partenaires sociaux, de politique sociale,

de vote de l'élu, citoyen parmi d'autres, est évidemment absolue.

En revanche, l'obligation de réserve est tout aussi absolue en tant que militant parmi d'autres. Se précipiter devant une télévision nationale avec l'assurance de passer au journal de 20 heures, pour motiver son abstention au Parlement européen et revendiquer son opposition au Traité constitutionnel, c'est faire fi du vote des militants en faveur du OUI. Faire savoir bien haut que l'on va entendre ses «coups de gueule» contre le Traité, tout en demeurant rivé à son fauteuil de sénateur, c'est se «foutre» du vote des militants. Devant pareilles dérives, c'est le rôle du Premier Secrétaire de rappeler les dirigeants du Parti socialiste à leurs obligations. Un code de bonne conduite s'impose au plus vite ! Sa non application ne pourra qu'être sanctionnée.

3° - Le OUI des socialistes doit être socialiste en relation avec le Parti Socialiste Européen (PSE), en union avec «nos partenaires de la gauche française qui décideront d'adopter la même réponse que nous». Toute intervention sur une base pluri-partisane, mais au nom du Parti Socialiste, n'est acceptable que dans le respect de l'engagement socialiste en faveur du OUI. «Un vote commun n'est pas l'union sacrée» a dit le Président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale (26/01/05).

de politique régionale... Encore faut-il être bien conscient que «l'économie sociale de marché» puisse soutenir une compétition internationale de plus en plus pressante.

La mondialisation des échanges et l'irruption sur la scène internationale de pays émergents en quête de parts de marché sont de nature à compromettre l'orientation sociale du marché. La compétitivité s'impose.

Mais quelle compétitivité ?

Pas une compétitivité par le bas

Certainement pas une compétitivité par le bas, mettant elle-même «à bas» le modèle européen. Moins d'impôts, moins de charges sociales, mais plus de compression des salaires. De tels choix ne permettront jamais à l'Union européenne d'affronter la

concurrence d'un pays, qui, telle la Chine Populaire, a imposé à ses ressortissants une «économie communiste de marché». La Chine est partie à la conquête de parts de marché à l'international, mais pratique une politique de salaires extrêmement bas

dans le respect absolu de «l'ordre communiste». Si un ouvrier chinois reçoit une rémunération trente fois inférieure à celle d'un ouvrier français, il est vain de placer la compétitivité sur ce terrain.

Une compétitivité par le haut

En revanche, une «haute compétitivité» à forte valeur ajoutée fondée sur la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur, conformément à la «stratégie»

européenne dite «de Lisbonne», est à l'évidence la seule voie pour pérenniser et développer une «économie sociale de marché» (voir en ce sens le Point de vue

de Dominique Strauss Kahn intitulé : «Ils nous proposent l'insécurité économique». publié dans *Le Monde* du 14/01/05.

La Recherche



Les Etats-membres de l'Union européenne ont reçu inégalement le message en matière de Recherche. Les Etats scandinaves (Finlande, Suède, Danemark) sont à cet égard les plus avancés. Ce n'est pas un hasard s'ils étalent la meilleure santé économique et sociale. Ils n'ont pas diminué impôts et charges sociales. La part du PIB prélevée par l'Etat dépasse les 50% de ce que la population produit et gagne. Chaque Etat

en fait la meilleure utilisation. Les pays scandinaves ont ainsi atteint ou dépassé les objectifs du Conseil Européen de Lisbonne. Tout en respectant un équilibre budgétaire exemplaire, les pays scandinaves consacrent entre 2 et 5% de leur PIB à la Recherche. La France n'y consacre que 1,9% ! (à titre comparatif, les USA consacrent 2,7% à la Recherche et le Japon 3%). Cet engagement n'empêche pas les services publics

scandinaves d'être gérés de façon efficace et transparente à la satisfaction des usagers... Enfin, et surtout, avec 5,2% de chômeurs le Danemark fait figure de modèle pour toute la classe européenne.

La Recherche européenne pourrait même atteindre un niveau optimal si, pour éviter gaspillage et doubles emplois, certains projets étaient élaborés en commun.

L'innovation

Les Etats-membres de l'Union savent aussi coopérer pour mieux innover.

L'arrivée de la sonde européenne Huygens sur la planète Titan, à 3,5 milliards de km de la Terre, constitue un exploit scientifique et technologique de la «vieille Europe» réalisé en relation avec les USA, la NASA ayant fourni le vaisseau porteur Cassini, sous administration Clinton.

Quelques jours après, le 18 janvier à Toulouse, quatre Etats de l'Union (Allemagne, Espagne, France et Royaume-Uni) et la société européenne EADS ont présenté le plus gros avion civil jamais construit, l'Airbus A 380. C'est un exploit technologique et industriel. Si l'A 380 connaît le succès des premiers Airbus, représentant désormais plus de la moitié des commandes d'avions civils, on pourra alors saluer un exploit

commercial sans précédent et un succès européen. Reste maintenant à «réussir dans l'infiniment petit, ce qu'elle a su faire dans le ciel et dans l'espace». (*Editorial du Monde - 18 janvier 2005*).

L'Enseignement supérieur

Pour s'y préparer à long terme, l'Union européenne et ses Etats-membres doivent investir dans l'enseignement supérieur.

Là encore notre pays devrait trouver raison dans la comparaison et doubler son investissement national pour se hisser

notamment au niveau américain. Un réseau universitaire d'excellence devrait être mis en place autour de pôles européens.

Une approche «cohérente» de «l'ensemble des objectifs de l'Union»

Pareille politique ne saurait cependant être réalisée sans une approche cohérente de l'ensemble des objectifs de l'Union, c'est ce que prévoit l'article 115 du Traité constitutionnel. C'est dans cet esprit qu'il a été décidé que «l'ensemble des commissaires» pourront participer au groupe de travail «stratégie de Lisbonne». Il faudra cependant que les parlementaires européens demeurent vigilants et que le Président du Conseil en exercice veille à ce que la

compétitivité soit bien cernée dans son contexte. On ne peut qu'applaudir le Président en exercice de l'Union pour le 1^{er} semestre 2005, J.-C. Juncker, lorsqu'il a déclaré que la stratégie de l'Union européenne décidée à Lisbonne devait «respecter strictement l'égalité entre les quatre éléments qui la composent : la compétitivité, la croissance, la cohésion sociale et la protection de l'environnement».

Loïn d'être «inconciliables» «l'économie de marché» et «haute compétitivité» sont «indissociables». C'est tout le sens qu'il faut donner aux articles 115 à 122 (clauses de cohérence), ainsi qu'à l'article 209 relatif à la politique sociale, notamment l'alinéa 2 qui a fait froncer le sourcil à plus d'un militant socialiste.

Alors, lisez les dans cet esprit ! OUI.

Jean Raux
Professeur émérite de Droit Européen,
Section PS Rennes Nord-Est.

**2 février 2005 :
Retrait de la «directive Bolkestein»**

Suite à la mobilisation de l'opinion et à la pression d'Etats-membres, la Commission a décidé à l'unanimité de revoir sa copie. La rubrique du mois prochain en présentera les caractères au regard du Traité constitutionnel.

Le féminisme : un combat de femmes ?

ou pourquoi mon engagement dans la commission «femmes» ?

Le mot d'ordre «Pas de libération des femmes sans socialisme ! Pas de socialisme sans libération des femmes ! » a 30 ans. Depuis, les progrès réduisant les inégalités entre les hommes et les femmes se sont faits pas à pas. Le Féminisme est apparu peu à peu dépassé et « ringard », notamment pour les jeunes générations, et les féministes sont devenues dans l'imagerie collective des femmes hystériques brûlant leurs soutiens-gorge sur la place publique. Par contre, la droite patriarcale n'oublie pas de toujours malmené et remettre en cause les acquis.

Un nouveau siècle vient de commencer et l'égalité des salaires entre hommes et femmes n'est toujours pas acquise, le travail ménager reste « l'apanage » des femmes (salarisées ou non), et malgré les lois sur la parité, la sphère politique demeure essentiellement un monde d'hommes. De plus, notre société fait que les inégalités sociales, les situations de crise, les violences touchent les femmes plus durement que les hommes.

Le Féminisme est donc plus que jamais un combat socialiste, présent et futur. Pourtant, il y a toujours aussi peu d'hommes socialistes dans les réunions féministes. Il est pourtant de notre devoir de travailler à la réduction de toutes les inégalités de la société ! Mes camarades, sortons du placard : nous sommes tous des féministes ! Il n'est nullement besoin d'expertise, il s'agit de volonté !

Etienne Brun, section Salvador-Allende, Rennes-Sud-Ouest

Egalité professionnelle Circulez, y'a rien à voir !

En 2001, la retraite moyenne des Françaises était inférieure de 44% à celle des hommes. Et les réformes successives des retraites vont encore accentuer les disparités, notamment avec le calcul des 25 meilleures années dans le secteur privé.

La différence moyenne des salaires entre hommes et femmes est encore de 15 à 25% selon les critères adoptés et elle s'accroît chez les cadres depuis les années 1970.

Seules 12% des entreprises auraient respecté l'obligation de négocier sur l'égalité professionnelle.

Depuis 1972, le législateur a tenté de répondre à cette disparité. Le principe d'égalité de rémunération pour un travail équivalent est posé par la loi de 1972, Puis les lois Roudy de 1983 tentent d'imposer la négociation dans les entreprises. La loi Génisson de 2001 vient les renforcer. Et voici le projet de loi Amandine annoncé le 4 janvier dernier par un Chirac qui surfe sur la vague des bons sentiments.

Comment imaginer qu'une législation aussi peu contraignante ait plus d'effets qu'elle n'en a eu dans les trente dernières années ?

De la même façon que les partis, pour ne pas appliquer la loi sur la parité, ont préféré payer, pourquoi les entreprises appliqueraient-elles les multiples lois sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes ?

Nous ne serons pas dupes de ce nouveau rond de jambe de Chirac, mais sommes-nous si sûrs d'être clairs, déterminés et combattifs à gauche ?

Qui au fond y voit un scandale ? Sommes-nous vraiment sortis de cette vision conservatrice de la société fonctionnant avec une répartition «naturelle» des tâches, des emplois, des responsabilités entre les hommes et les femmes ?

Ne sommes nous pas anesthésiés, hommes et femmes confondus, par cette illusion d'égalité ambiante ? Le projet socialiste va-t-il enfin traiter cette question de l'inégalité comme un thème structurant de la société et non comme le dernier sujet que l'on manque à chaque fois d'oublier, jusqu'à ce qu'on se rappelle que les femmes sont majoritaires chez les électeurs ?

Michelle Cattania, section de Maurepas

30 ans de la loi Veil

Soufflons les bougies, rallumons la flamme.

Samedi 15 janvier, des milliers d'acteurs du combat féministe se sont mobilisés pour une manifestation nationale à l'occasion de l'anniversaire des 30 ans de la loi Veil. C'est un droit qui n'est pas définitivement acquis. Il nécessite une vigilance constante ; l'amendement Garraud, par exemple, était une réelle mise en garde. Par ailleurs, si la loi doit être préservée, elle ne doit pas pour autant constituer un dispositif immuable, mais permettre de poursuivre la réflexion, notamment sur la prise en charge et l'accompagnement des personnes.

Le Parti Socialiste doit se mobiliser car notre projet politique est fondamentalement féministe. Ce combat s'inscrit pleinement dans notre conception du bien vivre ensemble portée par nos valeurs d'égalité, de liberté, de fraternité, de solidarité.

Désormais, il nous appartient à tous, collectivement, hommes et femmes, de donner du sens à notre engagement féministe. Nous devons faire de cet engagement un combat contemporain, réformiste, intergénérationnel, interculturel afin de lui offrir de nouvelles perspectives. Socialistes, héritiers critiques et constructifs des luttes pour l'égalité hommes-femmes, nous avons la responsabilité de faire vivre cette ambition dans nos pratiques quotidiennes et à tous les niveaux (local, national, européen et international).

*Emilienne Danton,
François Pelard,
Olivier Poulain*



Flora Tristan

La femme révoltée.

Le XIX^e est le siècle de la révolution industrielle et du progrès technique, mais aussi des révoltes de la classe ouvrière qui apprend solidarité et organisation. Attardons-nous sur une femme qui fut peut-être la première à réaliser que féminisme et socialisme étaient intimement liés : **Flora Tristan**.

Origines.

Flora Tristan, de son vrai nom Tristan y Moscoso, naquit à Paris le 17 avril 1803, c'est-à-dire un an après Victor Hugo et un an avant George Sand. Elle était la fille d'un noble péruvien, descendant de Montezuma. Elle naquit pendant la période où le Pérou était encore une colonie espagnole. Sa mère appartenait à une famille bourgeoise française ayant émigré en Espagne pendant la Révolution française. Elle connut une enfance dorée car son père appartenait à une des plus riches familles créoles péruviennes. Son père accueillait souvent dans la villa de la rue Vaugirard, un Vénézuélien, qui était alors comme lui sujet espagnol : le futur *Libertador*, Simon Bolivar. Flora n'oublia jamais cette période faste de sa vie.

Une jeunesse dure.

À la mort de son père en 1807, les choses prirent une autre tournure. D'une part, ses parents n'étaient pas mariés et donc le couple n'avait pas d'existence légale. D'autre part, Napoléon étant en guerre contre l'Espagne, ils furent considérés comme sujets d'une nation ennemie. Ils durent quitter la villa de la rue Vaugirard, et pour finir trouveront un logement près de la place Maubert. Flora travailla comme ouvrière dans l'atelier du peintre Antoine Chazal : elle coloriait des étiquettes pour parfumeur. C'est là qu'elle connut le frère du peintre, André-François Chazal, qu'elle épousa en 1821.

Au début le mariage fut heureux, mais trois maternités et un manque endémique d'argent firent que le mariage devint un enfer. En 1825, Flora enceinte d'Aline, son troisième enfant, quitta le domicile conjugal. Aline deviendra par la suite la mère du peintre Paul Gauguin. En 1828, Flora n'obtint qu'un jugement de séparation, car le divorce avait été aboli en 1816.

Les Voyages.

Elle embarqua le 7 avril 1833 pour le Pérou, après avoir placé Aline dans une institution à Angoulême. Elle espérait trouver là-bas une famille et une patrie. Son

oncle, don Pio de Tristan, l'accueillit bien dans sa maison, mais refusa de ne voir en elle autre chose qu'une bâtarde. Elle n'eut droit qu'au quart de l'héritage paternel : néanmoins cela lui assura une certaine indépendance financière. Flora observa méticuleusement le développement du Pérou après son indépendance. Autodidacte, laïque et républicaine, elle fut frappée d'une part par la toute puissance d'une Eglise toujours habituée aux fastes de l'époque coloniale, et d'autre part par le développement de l'esclavage dans les plantations sucrières de la côte sud du Pacifique.

Flora Tristan fit quatre séjours en Angleterre.

À la fin de sa vie, elle entama un tour de France pour promouvoir *L'Union ouvrière*, mince ouvrage de format de poche destiné à être fourré dans la casquette des ouvriers. Son voyage s'arrêta à Bordeaux où elle mourut en novembre 1844. Le 22 octobre 1848, au cimetière de Bordeaux, une foule de sept à huit mille personnes inaugure un monument à sa mémoire. Il s'agit d'une colonne brisée où, sur le piédestal, on peut lire : «à la mémoire de Madame Flora Tristan, auteur de *L'Union ouvrière*, les Travailleurs reconnaissants, Liberté, Fraternité, Solidarité».

Ses rencontres et ses prises de conscience sur le féminisme.

On peut considérer que dans cette bataille, Flora Tristan est dans la lignée d'Olympe de Gouges, la véritable fondatrice des mouvements pour l'émancipation des femmes. Elle milita pour que soit rétabli le droit au divorce. Dans son ouvrage *L'Union ouvrière*, elle écrivait «L'honneur des prolétaires serait de promouvoir l'égalité de droits entre les hommes et les femmes, de mettre un terme à une exploitation qui faisait de la femme *le prolétaire du prolétaire*».

C'est à force de retourner dans son esprit les deux questions suivantes : comment émanciper la femme et comment émanciper l'ouvrier, qu'elle aboutit à concevoir ce que se résumait à la question unique : comment émanciper l'humanité. Le chemin suivi par son esprit pour aboutir à cette synthèse est ce qui fait tout l'intérêt de Flora et qui mérite qu'on s'en souvienne.

Sur la naissance du machinisme industriel.

Elle fit en Angleterre deux séjours d'enquête. Elle visite les manufactures gigantesques et leur population de miséreux en haillons, affamés, «simples forces productives de la société...» qui ne comptent pour rien. Elle consacre un chapitre aux ouvrières anglaises ; elle y montre comment elles sont «parias de naissance, serves de condition et malheureuses par devoir...»

Elle réalise que l'Angleterre est le laboratoire de la civilisation qui ne tarderait pas à gagner l'Europe. Elle met en garde contre un modèle de développement «où l'Homme est sacrifié à la tyrannie du profit». Dans *ses promenades dans Londres* (1839), elle dessine le sombre tableau d'une société où le machinisme galopant avait créé un lien étroit entre la servitude matérielle et la dégradation morale de ses deux grandes victimes du monde moderne : la femme et le prolétariat

C'est au cours d'un séjour à Londres qu'elle connut Robert Owen. Elle se déclara à ses côtés lorsque le socialiste anglais donna en juillet 1837 une série de conférences à Paris. Les journaux républicains reproduisirent leurs pétitions : *Le bon sens* de Louis Blanc imprima le 30 décembre 1837 la pétition en faveur du rétablissement du divorce ; le *journal du peuple* de Michel Dupoty édita celle pour l'abolition de la peine de mort.

L'Union ouvrière.

Cette mince brochure, tirée par souscription dans les ateliers après le refus des éditeurs effrayés de son audace, s'adressait directement au peuple des ateliers. Il fut considéré comme un véritable brûlot contre l'ordre social : «Ouvriers, ouvrières, comptez-vous ; pris un à un, vous n'êtes qu'un grain de poussière broyé sous la grande roue. Mais assemblez-vous, unissez-vous. Vous êtes cinq millions et cinq millions c'est une force». Rappelons qu'à cette époque, les coalitions sont interdites. Seuls restaient aux ouvriers les anciens cadres du compagnonnage ; dépasser ce cadre était une des questions essentielles débattues dans cette première moitié du dix-neuvième siècle.

L'Union Ouvrière jeta bientôt Flora sur les routes. Le livre ne toucherait son public que si l'auteur en portait la parole dans les ateliers. Elle prépara méthodiquement son tour de France, s'appuyant sur les sociétés de compagnonnage, sur le terreau fouriériste des abonnés à *La Démocratie pacifique* et sur les loges maçonniques.

Elle ne négligea aucun appui : hommes

politiques (Alphonse de Lamartine, Victor Schœlcher...), écrivains (Victor Hugo, George Sand, Félicité de Lamennais, Pierre Jean de Béranger...), artistes comme la comédienne Rachel. Leur engagement fut très divers !

Le tour de France débuta au petit matin du 12 avril 1844 et se termina à la mort de Flora à Bordeaux, en novembre 1844. Entre temps elle avait commencé à enregistrer, faits et chiffres à l'appui, la réalité de la situation ouvrière, selon les villes, les professions et le sexe des travailleurs.

En conclusion.

Flora Tristan illustre avec éclat la composante sociale du romantisme. Elle manifeste les racines qui plongent dans la Révolution française, dans le catholicisme de Lamennais, dans le Saint-Simonisme et le Fouriérisme et dans les premiers penseurs socialistes comme Louis Blanc. Spontanément tournée vers l'étranger, liée à l'émigration latino-américaine, elle fut en contact avec les milieux polonais de Paris, les socialistes allemands (Arnold Ruge...), russes (Bakounine), et avant tout anglais (O'Connor, Owen...).

Elle connut la solitude morale. Dans une lettre à Victor Considérant, elle écrira en 1844 : «songez mon ami, que j'ai presque tout le monde contre moi. Les hommes parce que je demande l'émancipation de la femme et les propriétaires parce que je demande celle de l'ouvrier...».

Elle est en quelque sorte à la croisée de tous les chemins, ceux de la critique sociale et ceux de la critique des mœurs. Elle est celle qui mit en symbiose féminisme et socialisme dont elle fut un des précurseurs.

Un an après sa mort, à Bruxelles, Marx et Engels fondent leur Comité de Correspondance Communisme. En 1848, ils reprennent à leur compte la grande aspiration contenue dans *L'Union Ouvrière* : «Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !».

Saluons cette femme dont la vie fut si courte, mais dont nous égrainons encore aujourd'hui l'héritage. Ainsi, et c'est justice, aujourd'hui des rues comme à Rennes, des crèches comme à Saint-Jacques de la Lande, des lycées portent son nom. A Montréal, il existe même une Maison Flora Tristan, centre d'hébergement pour femmes immigrantes victimes de violence conjugale et leurs enfants. Son souvenir perdurera donc encore longtemps.

Jean-Claude du Chalaré
Premier Secrétaire Fédéral
Honoraire

Réforme des 35 heures de l'imposture à la forfaiture

Le passage aux 35 heures constitue un progrès social majeur inscrit dans la droite ligne de l'histoire sociale du XX^e siècle.

TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS ?

Il s'agit d'une véritable forfaiture !

Porter le contingent d'heures supplémentaires à 220 heures par an, alors que la moyenne utilisée par les entreprises n'est que de 59 h/an est un non-sens économique et social. Cette mesure, outre le fait que la majoration des heures supplémentaires ne sera plus que de 10%, hypothéquera les créations d'emplois dès l'instant que l'économie repartira...

En outre, le paiement des jours de congés par le biais du compte épargne temps permettra aux employeurs de ne plus payer au taux majoré de nombreuses heures qui devraient être payées au taux des heures supplémentaires.

UNE RÉFORME IMPOSÉE.

Non ! En 1997, dans notre projet diffusé à 11 millions d'exemplaires, nous propositions une loi cadre de réduction du temps de travail à 35 heures. Nous avons reçu l'aval des urnes.

Le bilan à mi-2002 est le suivant :

- 108 000 accords d'entreprise ;
- 212 accords de branches ;
- 8,5 millions du secteur concurrentiel passés aux 35 heures, soit 58%... ;
- 85% des Français s'y déclarent attachés ;
- 77% d'entre eux souhaitent conserver leur temps de travail ;
- 69% déclaraient soutenir les manifestations du 5 février.

UNE LOI QUI CRÉE DE L'EMPLOI.

Malgré les tentatives de blocage du MEDEF et de la droite, les 35 heures ont permis de sauvegarder 60 000 emplois et d'en créer 340 000. Contrairement aux affirmations de la droite, ces emplois ne sont pas liés essentiellement à la croissance.

Entre 1999 et 2001, le taux de création d'emplois en France a été de 50% plus élevé qu'en Europe (source Eurostat). De plus, le Commissariat Général au Plan estime que 200 000 emplois ont été créés en 2000 uniquement grâce aux 35 heures. L'INSEE en dénombre 300 000 juin 2001.

D'autre part, l'impact en termes d'emploi se mesure aussi à l'évolution du nombre annuel d'heures travaillées ; en baisse de 0,5% entre 1993 et 1997, il augmente de 7,9% entre 1997 et 2002. Cette évolution est répartie à la baisse depuis mai 2002, 1,3%... Cherchez l'erreur...

UNE RÉFORME COUTEUSE ?

En 2002 :

- 5,2 milliards d'euros pour les 35 heures ;
- 2,6 milliards d'euros pour les allègements bas salaires.

Par contre, nous devons rajouter :

- 7,6 milliards d'euros pour les allègements Juppé et Robien, sans contrepartie efficace.

Les retours financiers des 35 heures étaient de 6,5 milliards d'euros pour la Sécurité Sociale et l'UNEDIC.

Là aussi, nous constatons la différence entre une gestion socialiste et une gestion libérale !

IMPACT SUR LA COMPÉTITIVITÉ.

Selon Eurostat, la production par heure travaillée et celle par personne employée en France sont supérieures pour 2001 à la moyenne européenne. En base 100, cela donne :

- 109,5 pour la France
- 106,3 pour l'Allemagne
- 90,4 pour le Royaume-Uni.

Par personne employée :

- 108,1 en France
- 87,3 en Allemagne
- 95,5 pour le Royaume-Uni.

Le coût horaire du travail :

- 17,27 € en France
- 24,31 € en Allemagne
- 19,87 € dans l'Union Européenne
- et 18,3 € au Royaume-Uni.

L'attractivité de la France n'a pas été entachée par les 35 heures, puisque nous étions en 2002 la deuxième terre d'accueil pour les capitaux étrangers.

CONCLUSION

Les 35 heures n'ont pas dévalorisé le travail comme l'affirme la droite. Le travail précaire, l'insécurité sociale,

l'absence de déroulement de carrière et de valorisation des qualifications sont plus un facteur de démotivation que l'octroi de plus de temps libre et choisi.

Indécence de la droite qui a créé 200 000 chômeurs de plus depuis 2002. Et contrairement aux affirmations des libéraux, la loi sur les 35 heures autorisait 130 heures par an supplémentaires rappelons que le besoin moyen dans ce domaine reste de 59 h/an, donc bien en deçà des 130 h/an que la loi Aubry autorisait.

Indécence de la droite également lorsqu'elle affirme que le pouvoir d'achat des ménages a baissé à cause des 35 heures. Entre 1997 et 2002, il a augmenté de 3% chaque année, alors qu'en 2003 le pouvoir d'achat des ménages n'augmente que de 0,3% et sans doute moins de 1,5% en 2004.

Indécence également de Raffarin lorsqu'il nous déclare que nous sommes dans une «négative attitude» ! Quant à Coppé qui considère les manifestations du 5 février comme un front du refus à toute évolution, qu'il réfléchisse ! En effet, les salariés par leur mobilisation nous démontrent qu'ils refusent toute régression sociale.

Patrick LEBORGNE
Secrétaire Fédéral
aux Entreprises

Une Convention ultra-libérale

Une réforme de l'Assurance Maladie est en cours en France. Beaucoup des enjeux liés à cette réforme ont été traités à travers la convention régissant les rapports des médecins libéraux avec l'Assurance Maladie, qui vient d'être signée par trois de leurs syndicats (CSMF, SML et Alliance). Ces trois syndicats sont les plus libéraux du paysage médical français et cette convention soulève selon nous deux problèmes majeurs.

Le premier concerne les médecins et le système de distribution des soins.

Le choix de privilégier la médecine d'organe en ne reconnaissant pas sa place à la médecine générale comme spécialité des soins primaires est pour le moins surprenante. En effet, c'est une curieuse façon de prendre en considération les efforts faits par les médecins généralistes français depuis plusieurs années pour la télétransmission des feuilles de soins (qui permet aux patients un remboursement plus rapide), la prescription de génériques, sans parler de l'implication d'un nombre, restreint mais non négligeable, de praticiens dans le système du médecin référent. Ce système promouvait la démarche qualité et améliorait l'accès aux soins de populations défavorisées ou aux revenus modestes, par l'application du tiers-payant. Il se voit rayé d'un trait de plume au nom de la responsabilisation du patient... ?

Le choix d'un système coordonné autour d'un médecin traitant, qui devrait être le plus souvent généraliste, prévoit non seulement une augmentation des honoraires des médecins spécialistes pour un patient respectueux de ce parcours, mais aussi des suppléments d'honoraires totalement libres pour les patients qui les consulteraient hors de ce parcours... Par ailleurs, on doit souligner que la

coordination est unidirectionnelle : ainsi, si un patient, comme il en a le droit, choisit un médecin spécialiste comme médecin traitant, l'envoi vers le médecin généraliste pour un problème sortant du champ de compétence de ce spécialiste n'entraîne aucune majoration de coordination... De fait, cette éventualité ne se présentera pas souvent, les spécialistes ayant plutôt l'habitude de s'adresser le patient entre eux...

Au-delà de ces aberrations organisationnelles, les conséquences économiques de ce fonctionnement iront probablement dans le sens d'une augmentation des coûts pour la Sécurité Sociale et pour les patients contrairement au discours tenu pas le gouvernement.

Le second et le plus important concerne directement les patients.

Ils seront les premières vraies victimes de cette nouvelle convention ultra-libérale, et pour eux, la note risque d'être salée. Les augmentations, principalement accordées aux spécialistes consultés en respectant le parcours de soins, vont ou ont déjà entraîné des augmentations sensibles des tarifs des mutuelles. Depuis le 1^{er} janvier, un euro est à la charge des patients pour chaque acte médical (clinique, biologique ou radiologique). En dehors du parcours de soins

coordonnés, la possibilité pour le spécialiste consulté d'appliquer un supplément d'honoraires non pris en charge par l'Assurance Maladie avalise le système de médecine à deux vitesses instauré depuis les années 80 par la création du secteur 2 à honoraires libres : les organismes d'assurance complémentaires (mutuelles, mais aussi assurances privées) sont en train de mettre en place des contrats spécifiques afin de rembourser ces dépassements. Evidemment les primes d'assurance vont continuer à augmenter, empêchant de fait à de nombreux Français de bénéficier d'une couverture complémentaire puisqu'ils n'auront pas les moyens de se payer cette assurance privée et dépasseront le plafond leur permettant de bénéficier de la complémentaire CMU. La prime de 150 € «offerte» à ces ménages par le gouvernement ne doit pas faire illusion et deviendra rapidement ridiculement insuffisante...

Selon nous, concrètement, à brève échéance, la création d'une médecine de pauvres et d'une médecine de riches devient une réalité.

Même si ce constat a été fait par des responsables de la Commission Nationale Santé du PS, notamment par Claude Pigement lors d'une interview au *Quotidien du Médecin* le 21 janvier dernier, nos concitoyens attendent d'un parti politique de gauche une prise de position plus ferme quant aux atteintes à l'égalité d'accès aux soins de qualité et à la

défense du principe de solidarité à l'origine de la création de la Sécurité Sociale, et qui se voit bafoué par cette convention.

Il est à craindre, que si cette réforme échoue sur le plan comptable, l'évolution de notre système de protection sociale se dirige vers l'éclosion d'un système de protection privé. Le ministre de la Santé et son secrétaire d'Etat se sont déjà autodédouanés de cette responsabilité, en déclarant à maintes reprises que, si leur réforme échoue, cela sera dû au manque d'implication des professionnels de santé et au manque de discipline des patients... Les partis politiques d'opposition pourraient alors aussi être accusés de complicité en raison de leur passivité...

Nous sommes convaincus que notre système de protection sociale et notamment d'Assurance Maladie doit évoluer pour s'adapter aux bouleversements démographiques à venir.

Professionnels et militants de terrain, nous voulons que notre parti soit en mesure de proposer dès 2007 une alternative responsable à la réforme actuellement mise en place.

Basée sur la solidarité nationale, elle nécessitera une adhésion large et convaincue de nos concitoyens. C'est pourquoi nous considérons que le Parti Socialiste doit, dès aujourd'hui, réagir et affirmer une position lisible et visible de tous.

L'avenir de notre système de santé et de son financement sont, selon nous, l'un des principaux enjeux des prochaines années et donc de notre projet à venir. C'est pourquoi nous appelons à cette mobilisation des militants et des dirigeants de notre parti.

La Commission Fédérale
Santé et Protection Sociale

Samedi
12
mars
13 h à 17 h
au local fédéral
45 bis, bd de la Liberté
RENNES

RÉUNION - DÉBAT
ouverte à tous les militants et sympathisants sur les thèmes :

**Les besoins et les déterminants de la santé,
l'hôpital public, l'usager dans le système,
l'éducation à la santé, la formation professionnelle**